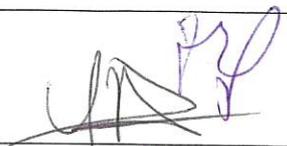
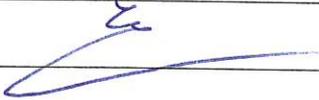
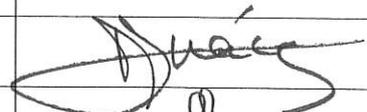
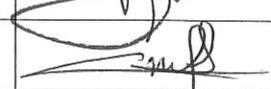


**Conseil de l'ED ALLPH@ 26 septembre 2022,
En E412 14h-16h**

Représentants des Établissements et Unités de Recherche		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
Directrice	Hilda INDERWILDI	
Directeur	Stéphane PUJOL	
CAS	Vincent LATOUR Nathalie DUCLOS	
CEIIBA	Cécile Mary TROJANI	excusée.
CERTOP	Prisca KERGOAT	
GREG	Jacques LAJARRIGE Hélène Leclerc	
ERRAPHIS	Elsa DORLIN Rep. Charles WOLFE	
IL LABORATORIO	Jean-Luc NARDONE Rep. Olivier GUERRIER	
LAIRDIL	Laura HARTWELL	
LARA-SEPIA	Patrick BARRÉS Hélène LAMICHESSE	
LERASS	Valérie BONNET Rep. Nathalie SPANGHÉRO-GAILLARD	excusée
LLA-CREATIS	Guy LARROUX	Excusé
PLH	Fabienne BERCEGOL	
CR UPS	Monica ALAEZ GALAN	
CR UT2J	Pierre MORET	excusée.
Administration	Valérie LAFITTE (SEDOC)	
Administration	Hugues SAMYN (Pôle Numérique SCD)	
Représentants des Doctorants		
NOM	ÉMARGEMENT	
Camille TRUCART		
Jules DILE TOUSTOU Maïmon GARIS		

Luce SAUTIN Cosouche Henere		Ch.
Ludovic THEROND-DEBAT		<u>NP</u>
Samuel MALBY		
Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Professeur à l'Université de Bari Aldo Moro	Concetta CAVALLINI	Excusée
Professeur à l'Université Westfälische Wilhelms, Münster	Cerstin BAUER-FUNKE	Excusée
Partenaires socio-économiques et culturels		
ORGANISME	NOM	
Société française des traducteurs	Barbara INGENHAG	
Directrice de la Technopole de Castres		
Mix'art Myrys	Joël LÉCUSSAN	
Invités Permanents		
ORGANISME	NOM	ÉMARGEMENT
IDETCOM	Christophe ALCANTARA	Excusé
FRAMESPA	Modesta SUAREZ	
SEDOC	Laetitia FERRER Renkio MOINDZE	
SEDOC	Myriam GUIRAUD	excusée

Conseil ALLPH@

26 septembre 2022

Compte rendu

Préambule

Le conseil de l'École doctorale (ED) souhaite la bienvenue à **Hélène Laurichesse** (spécialiste de l'industrie culturelle) et **Hélène Leclerc** (spécialiste de l'histoire culturelle de l'Europe centrale et des Pays tchèques dans leur relation au monde germanique), respectivement nouvelles directrices du LARA-SEPPIA et du CREG. Il accueille officiellement **Roukiat Moindze** arrivée en renfort le 6 juin 2022 au Service des Études doctorales et, plus particulièrement à l'ED ALLPH@. Elle gère les inscriptions, les soutenances, collecte les avis CSI, et reçoit les publics. Elle est présente tous les jours, physiquement, pour cette dernière mission.

La date du **prochain conseil** est fixée au **10 octobre** et permettra de traiter **les demandes d'inscriptions à titre dérogatoire** (à partir de la 5^e année pour les thèses à temps plein, de la 8^e pour les thèses à temps partiel).

Il est également prévu de procéder à **l'élection d'une personnalité extérieure, en remplacement de Virginia Doan**, Directrice générale chez Castres-Mazamet Technopole, devenue Vice-Présidente du Réseau National RETIS en charge du label TECHNOPOLE. Virginia ne se juge plus assez disponible pour ALLPH@ et préfère donc renoncer à sa présence au conseil. Pour la remplacer, un acteur du monde de l'édition serait bienvenu, mais la direction reste ouverte à d'autres possibilités en fonction des propositions des membres du Conseil. Sont signalées la suggestion faite par Modesta Suarez de solliciter Charles-Henri Lavielle des Éditions Anacharsis, et l'idée de s'adresser aux éditions Lambert-Lucas qui éditent des travaux (thèses, HDR, recueils personnels et collectifs, actes de colloques et de congrès) de linguistique, et plus largement de sciences humaines, mais la domiciliation à Limoges est sans doute moins propice.

Selon l'ordre du jour, la séance est prévue en trois parties : après des informations assez copieuses en raison entre autres des nouveautés relatives aux études doctorales, le Conseil examinera les demandes d'aides à la mobilité et à la publication ALLPH@, puis il écoutera deux présentations, par les chargées de mission Handicap et Accompagnement à l'apprentissage.

** Hilda Inderwildi prie Nathalie Duclos, codirectrice du CAS, spécialiste de civilisation britannique et écossaise, ainsi que d'études politiques, de bien vouloir l'excuser. Les élections à la direction du CAS remontant à plus longtemps, elle a oublié de la présenter.*

I- Informations de la direction

- 1) Nouvel arrêté doctoral (adressé par mail aux membres du Conseil, et consultable à la rubrique « Documents » du site web d'ALLPH@)

L'organisation des **Comités de Suivi Individuel (CSI)** est à revoir. L'article 11 de l'arrêté modificatif du 26 août annule en partie le travail du groupe de réflexion de l'an dernier.

Le CSI est désormais obligatoire chaque année dès la 1^e inscription. Il est composé de trois membres qui ne sont pas censés changer au cours de la thèse : au moins 1 spécialiste de la discipline (voire du sujet), au moins 1 extérieur à l'établissement, et 1 non spécialiste de la discipline et du sujet. La modalité du distanciel devra sans doute s'appliquer dans la majorité des cas. Les membres du CSI ainsi constitué pourront participer au jury de soutenance sans être rapporteurs.

Au niveau de l'ED ALLPH@, le calendrier de passage des CSI resterait le même : entre début juin et mi-juillet. La composition des CSI (de la 1^e à la dernière année) devraient être remontés à l'ED pour la mi-avril. L'ED réfléchira à l'élaboration de questionnaires-types et des grilles dont les unités de recherche et les directions de thèse pourront s'inspirer pour faire passer les CSI. Les CSI de 1^e année pourraient se faire en septembre, afin de pouvoir juger d'avancées réelles.

Extrait Art. 11 : « Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat. Le comité de suivi individuel du doctorant comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion. »

Une fois passé le CSI scientifique de 2^e année, l'ED ALLPH@ n'était pas si éloignée du modèle à mettre en place, avec ses CSI renouvelés chaque année et faisant intervenir des extérieurs à la discipline.

Le Bureau se réunira pour réfléchir à l'organisation d'entretiens ED, selon des modalités à définir, afin de détecter, le cas échéant, les situations problématiques liées à des questions de violences ou de déséquilibre.

Parmi les choses que précise le nouvel arrêté, les termes de codirecteur/codirectrice (titulaires de l'HDR) et co-encadrant/co-encadrante (non titulaires de l'HDR).

À l'issue de la soutenance les nouveaux docteurs devront prêter serment. Il s'agit d'un serment sur l'intégrité scientifique visant à renforcer la conscience des doctorantes et doctorants sur le sujet. Ce serment ne conditionne pas l'obtention du diplôme (contrairement au serment d'Hippocrate). Partant du canevas fourni par l'arrêté, les ED travailleront à la rédaction d'un texte de serment en collaboration avec la VP-CR. Il devrait être prêt dans le courant du premier semestre 2023. Il sera également nécessaire de faire évoluer les PV de soutenance.

- 2) En 2022-2023, l'ED souhaite mettre en place **trois groupes de réflexion** pour penser (ou repenser) :
 - **l'articulation entre la formation doctorale dans les UR et au sein de l'ED,**

- **l'examen des projets de thèse et des inscriptions en 1^e année** (en lien avec les abandons trop nombreux, les ajournements de thèses pourtant autorisées à soutenance, et les interdictions de réinscription)
 - **les modalités de discussion lors des auditions CDU.**
- 3) Roukiat Moindze fait le point sur les inscriptions et les soutenances **au 26 septembre 2022 : 151 inscrit.e.s**, 7 soutenances prévues en septembre, 2 en octobre, 8 en novembre et 9 en décembre.
- 4) L'agenda ALLPH@ est à peu près arrêté. Il est distribué en séance. Les élu.e.s doctorant.e.s le complèteront le 10 octobre.

Assister à **la réunion de rentrée** demeure obligatoire. Elle a lieu cette année **le lundi 7 novembre de 8h30 à 16h30**. La réunion spécifiquement dédiée à ALLPH@ se tient dans la matinée. Elle est suivie d'un buffet et d'une grande conférence sur les études doctorales qu'assurera Marie-Christine Jaillet. Nous y sommes tous invité.e.s.

Cette année, la rentrée de l'ED donnera lieu à une distribution de goodies (un mug et un stylo SEDoc) et chaque inscrit.e en 1^e année recevra un "cahier de rentrée" dans lequel figurera l'essentiel des informations dispensées durant la journée du 7. 11. et permettant de prendre des notes.

Cette année, nous aimerions renouer avec ce qui fut une tradition et inviter les directeurs et directrices d'unité de recherche à venir présenter leur laboratoire.

- 5) Le catalogue des formations ALLPH@ sera prêt pour le 10 octobre, date du prochain conseil. C'est Myriam Guiraud, chargée des formations, qui le présentera. L'objectif est de le mettre dès que possible à la disposition des doctorantes et doctorants, afin d'éviter les mails d'interrogation ou d'affolement. Pour la partie des formations mutualisées, Myriam Guiraud signale qu'il lui manque des retours, notamment pour ce qui concerne les modules documentaires et les journées Inter-ED. S'ils ne sont pas fournis avant le 5 octobre, elle ne pourra pas présenter le catalogue des formations mutualisées avec les ED CLESCO et TESC.
- Afin de donner suite aux suggestions faites par les doctorantes et doctorants, les grands séminaires ALLPH@ ont été concentrés sur 1 à 2 journées. Le format sera généralement hybride.

6) Césures

L'ED a reçu cinq demandes de césure. Deux ont été reçues positivement : celle de Paola Melida Frye Cordoba (CEIIBA) pour un stage d'un an avec une association de réfugiés LGBT (sujet de thèse : « Histoires comparées du travestissement féminin et des identités transidentitaires dans une perspective transféministe ») et celle de Pierre Aigouy (LERASS) qui veut devenir libraire et fait une formation à Paris (sujet de thèse : « L'idéologie néolibérale et ses imaginaires sociodiscursifs : le cas des débats parlementaires à l'Assemblée Nationale (1998-2019) »).

Pour mémoire, au niveau doctoral, les césures ne sont pas de droit et ne peuvent pas se demander pour cause de naissance et de maladie, lesquelles sont toujours prises en compte au moment de l'examen des demandes d'inscriptions à titre dérogatoire – il faut rassurer les doctorant.e.s sur ce point. La césure ne peut pas être une respiration qu'on

s'accorde pour travailler sa recherche à un autre rythme, ou un moyen détourné de raccourcir la durée de la thèse.

La césure sera accordée au doctorant ou à la doctorante qui 1) suivra une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle il ou elle est inscrit·e, 2) fera une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger ; 3) pour un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ; 4) un projet de création d'activité en qualité d'étudiant·e-entrepreneur·e.

La césure n'est pas sans frais. Le montant de l'inscription s'élève cette année à 253 € auxquels s'ajoutent 95 € de CVEC.

7) Point sur les cotutelles

Stéphane Pujol, en charge du dossier international de l'ED, rappelle que toutes les informations relatives à la cotutelle sont disponibles sur le site de l'ED (<https://allpha.univ-tlse2.fr/accueil/international>) où l'on trouve également des modèles de conventions en différentes langues (<https://allpha.univ-tlse2.fr/accueil/international/cotutelles-de-these>), y compris pour les UR d'UT3.

Les jurys de soutenance comportent en général six membres, quatre internes et deux rapporteurs externes. On peut aller jusqu'à huit membres.

II- Aides à mobilité et à la publication de thèse

1) Aides à mobilité

L'école doctorale a reçu six demandes d'aide à la mobilité. Une septième est arrivée hors délai et n'a donc pas été indiquée dans le tableau adressé au Conseil.

L'une des demandes déposées en temps et en heure ne peut pas être prise en compte dans la mesure où il ne s'agit pas d'une inscription en cotutelle (il est signifiant que le dossier envoyé soit la réplique du dossier présenté pour l'AMID). Le montant des aides demandées excède en outre les 4000 € dont dispose l'ED pour ces aides à la mobilité dans le cadre de cotutelles. On rappelle qu'en dehors des 1500 € perçus par les UR après les soutenances de thèses en cotutelle, les doctorantes et doctorants en cotutelle ne sont éligibles à aucune des aides proposées par la CR.

Au terme de la discussion, cinq aides à mobilité plafonnées à 950 € sont accordées (cf. tableau -Excel joint).

2) Aides à la publication

Deux demandes d'aide PLH ont été déposées au titre de l'aide à la publication, accordée pour la troisième année. La première déposée par Patric Guilhemjoan (thèse soutenue le 13 mai 2022) en vue d'éditer un dictionnaire occitan aux éditions Per Noste (sujet de thèse : « Dictionnaire étymologique de la langue occitane à partir de la variété gasconne ») est d'un montant de 1000 €. La seconde émane de Laura Laborie (thèse soutenue le 14 septembre 2021) pour un ouvrage tiré de sa recherche « Aspects du primitivisme littéraire aux XXe et XXIe siècles » à

paraître aux éditions Classiques Garnier ; l'aide demandée est d'un montant de 500 €. Les deux aides sont accordées. Les 500 € restants, sur les 2000 € provisionnés, seront utilisés pour l'édition des cahiers de rentrée à destination des 1^e années.

Voté à l'unanimité

Avant de passer à la troisième partie du conseil, la direction de l'ED évoque **le bilan fait par les élu·e·s doctorant·e·s avec les représentant·e·s des laboratoires.**

- Les séminaires sont trop nombreux pour pouvoir être tous suivis, et « trop spécifiques ou magistraux pour susciter un véritable intérêt ». Demande de séminaires plus pratiques, par exemple sur la méthodologie de recherche, les outils de recherche en sciences humaines et sociales, rédaction, etc.

- Demande est faite de rendre bien visible la liste des formations obligatoires et d'insister là-dessus auprès des nouveaux doctorant·e·s : beaucoup ne s'y retrouvent pas, malgré les mises à jour annuelles et la diapo le jour de rentrée des doctorant·e·s (car l'intitulé des formations sur ADUM ne correspond pas toujours en fonction des ED).

- La question du droit de votes des doctorant·e·s ou de leur élu·e·s est soulevée, car les usages sont très différents selon les UR.

- Certain·e·s doctorant·e·s ont le sentiment d'être délaissé·e·s par leurs encadrant·e·s et songent à abandonner leur thèse. Les élu·e·s ALLPH@ ont évoqué l'importance du CSI, des occurrences qui ont été ajoutées aux questionnaires et la réflexion menée tant à l'EDT qu'à CLESCO sur la relation doctorant·e-encadrant·e.

III- Présentations par les chargées de mission Handicap et Accompagnement des apprentissages

1) Doctorat et handicap

L'École doctorale remercie **Pascale Chiron**, chargée de mission handicap à UT2J, pour sa proposition de présenter la mission handicap en lien avec le doctorat. L'idée est née lors du Forum des encadrants ALLPH@ de juin 2022. La présentation d'aujourd'hui et les échanges avec le conseil seront doublés par une intervention lors de la journée de rentrée, le 7 novembre.

Les doctorant·e·s qui ont des besoins particuliers liés à une situation de handicap, peuvent être accompagné·e·s par le PESH (Pôle des Étudiants en Situation de Handicap, dive-peh@univ-tlse2.fr) ou par le PEP (Pôle Environnement professionnel pour les CDU, mathilde.rigal1@univ-tlse2.fr)

Le PESH se situe sur le campus du Mirail au niveau du bâtiment l'Arche.

Il est joignable au 05 61 50 45 80 / 40 68 / 41 62

Ouvert de 8h30-12 h et 13h30-16h00.

Toutes les précieuses indications données par Pascale Chiron sont consultables dans le document -PPT joint au présent CR.

2) Accompagnement des apprentissages, IRISLAB

L'ED remercie également **Émilie Lumière** reçue le lundi 13 juin dans le cadre de sa charge de la mission Accompagnement des apprentissages. L'un des objectifs étant de produire un état des lieux des modes, conditions et situations d'apprentissage des publics étudiants d'UT2J, il a été question des particularités du public doctorant, ainsi que du continuum master-doctorat. Par suite, ont été fournies à Émilie Lumière la liste des

sujets de thèses des doctorant·e·s ALLPH@, une pyramide des âges, la répartition femmes/hommes, financés/non financés. La mission n'est pas terminée mais Emilie Lumière présente de premières orientations.

La mission se situe dans un temps court : avril-novembre 2022. L'un des principaux objectifs est de « faire émerger, à partir de l'enquête qu'elle mène, des pistes d'évolution qui puissent permettre à notre établissement, dans une démarche inclusive, de toujours mieux accompagner les apprentissages de nos étudiant·e·s et leurs parcours de réussites, entendues de façon plurielle ». Le travail de cette mission est mené principalement en collaboration avec l'OVE, et notamment à partir des nombreuses enquêtes déjà réalisées, avec les composantes pédagogiques, ainsi que les services, vice-présidences, chargés de mission ou élu·es pouvant être concernés par le périmètre de la mission « Accompagnement des apprentissages ».

Dans ses échanges avec le conseil, et en particulier avec les doctorant·e·s ALLPH@, la chargée de mission a posé en particulier trois questions.

La question de la socialisation : Y a-t-il des dispositifs pour fédérer une communauté doctorante ? pour lutter contre l'isolement ? Dispositifs en place ou à imaginer ?

Les zooms solidaires (ou déjeuners zoom) proposés tous les mercredis durant la COVID ont permis de fédérer les doctorant·e·s à l'étranger. Ces zooms ont désormais lieu tous les mois et non toutes les semaines, en présentiel et en distanciel. Ce moment de convivialité n'existait pas avant le confinement. La demande d'une séance de formation sur trois en distanciel a été portée au niveau de l'ED.

L'internationalisation : dispositifs existants ou à imaginer, permettant à chaque doctorant·e de renforcer son expérience ou ses compétences internationales ou interculturelles ?

Les élu·e·s relaient les demandes de doctorant·e·s étrangers d'enseignements FLE renforcés et dédiés et de relectures de la thèse rédigée en français. Relecture thèse : pour l'instant on n'a pas trouvé de système non onéreux.

Il existe aussi une demande d'enseignements de langues-cultures de spécialité.

La professionnalisation, l'employabilité : dispositifs pour accompagner les doctorant·e·s dans la consolidation de leurs compétences professionnelles au-delà de la recherche ?

La direction de l'ED signale l'existence des sept parcours de formation ALLPH@ qu'étaient, pour l'un d'entre eux (recherche-édition) une formation inter-ED aux réalités éditoriales. Elle met en avant l'intérêt des séminaires structurants : en recherche-créditation jusqu'en 2024 puis sur les langues (qu'est-ce qu'un doctorat en langue ?).

Toulouse, 17 octobre 2022

Compte rendu rédigé par Hilda Inderwildi avec le concours de Valérie Lafitte-Carbonne et Stéphane Pujol

L'équipe doctorale ALLPH@ et la Politique Handicap d'UT2J

par Pascale Chiron, chargée de mission Handicap

Plan de la présentation

1) Vous êtes doctorant en situation de handicap.

CDU = Présentation du PEP (Pôle environnement Professionnel)

Sans CDU = Présentation des missions du PESH (Pôle des étudiants en situation de handicap)

Avec ou sans CDU: les partenaires extérieurs de votre insertion

2) Vous êtes doctorant et souhaitez être formé ou sensibilisé

- aux divers types de handicap**
- À la façon de concevoir un cours le plus inclusif possible**

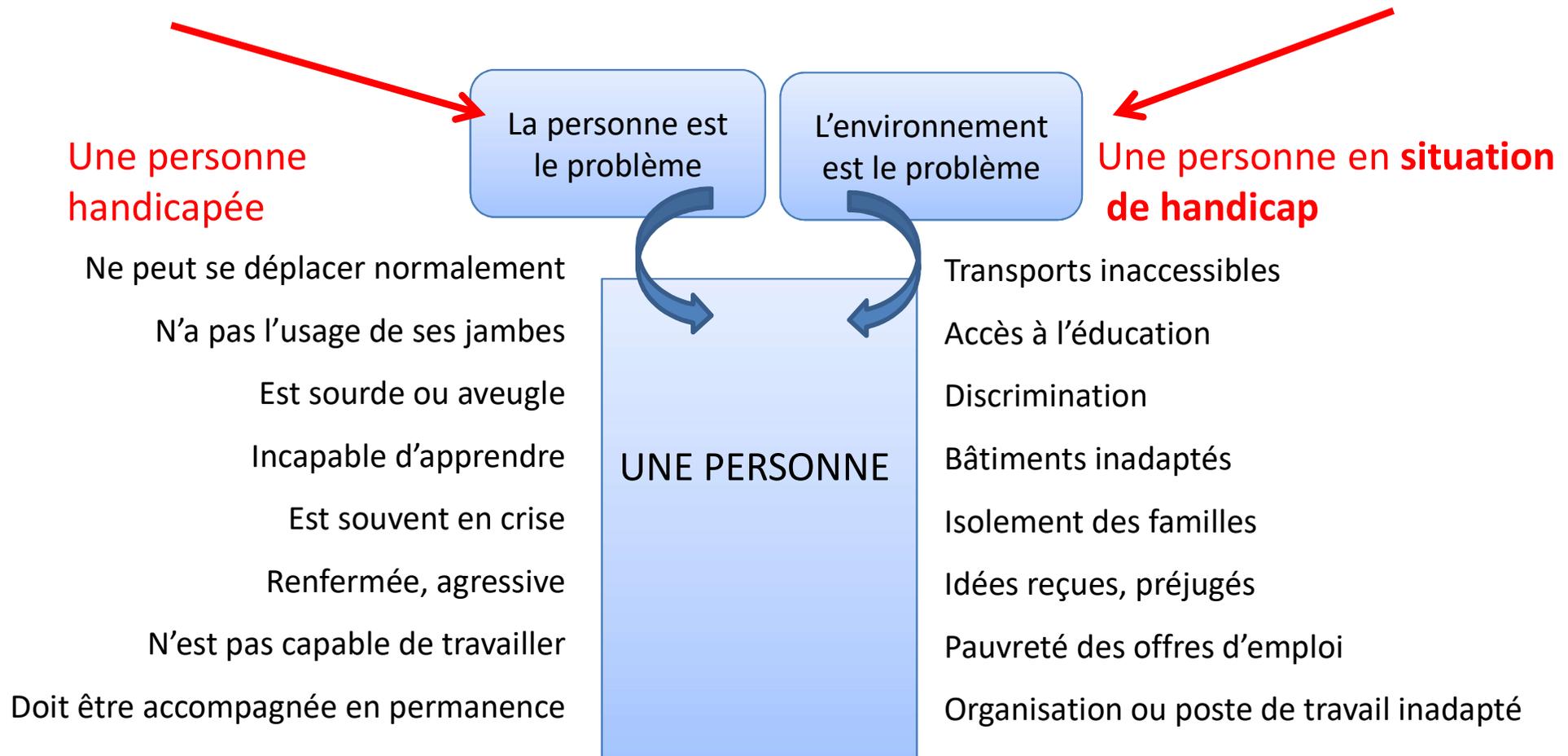
La loi du 11 février 2005

Cette loi définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Le handicap se définit donc comme le résultat **d'une interaction entre la personne et son environnement**, d'où l'importance de parler de **situation de handicap** car la personne ne se réduit pas à son handicap.

Vision médicale

Vision environnementale



Les symboles des différents handicap



Déficiéce auditive



Déficiéce visuelle



Handicap mental ou déficiéce intellectuelle



Déficiéce motrice



Allergie



Maladie invalidante



Maladie cardio-vasculaire



Maladie mentale ou déficiéce psychique



Déficiéce motrice



Déficiéce motrice

Vous êtes CDU EN SITUATION DE HANDICAP:

**ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS
EN SITUATION DE HANDICAP A L'UT2J**

CDU-handicap

Avec ou sans RQTH

(Reconnaissance de la qualité de travail handicapé)

- Le service de santé au travail :
 - Médecin du travail : Dr Jean Fernandez
 - Secrétariat médical : Corinne Gahagnon
 - Assistante sociale : Christelle Harre
- Le Pôle Environnement Professionnel (PEP):
 - Correspondante handicap et responsable du PEP : Mathilde Rigal
 - Chargée d'accompagnement professionnel : Claire Quennesson

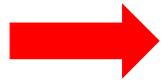
Le PEP

Un service de la direction des ressources humaines – créé en 2012

L'équipe :

- ✓ Mathilde Rigal, responsable du PEP et correspondante handicap des personnels. (formation de psychologue du travail)
- ✓ Claire Quennesson, chargée d'accompagnement professionnel. (formation de psychologue du travail)

Les principes :



garantie de confidentialité



obligation de discrétion



secret professionnel

Le service est situé dans le bâtiment « Maison des solidarités »
1^{er} étage - bureaux MS 110 et MS 110 Bis

Quand et pourquoi solliciter ce service ?

- ➔ A tout moment dans l'année
Individuellement ou collectivement.
- ➔ Sur les questions :
 - ✓ de vécu personnel ou collectif face à des situations complexes liées aux contextes et conditions de travail
 - ✓ de santé, si vous êtes reconnu.e travailleur handicapé ou si vous souffrez d'une pathologie qui est (ou peut être) reconnue au titre du handicap
 - ✓ de qualité de vie au travail et d'environnement de travail

Accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap

- ✓ Mise en œuvre et prise en charge de l'aménagement du poste de travail : matériel ou organisationnel
- ✓ Platon-l'exception-handicap: accès aux fichiers numériques des œuvres dans les bibliothèques.
- ✓ Informations et explications des droits liés aux personnes en situation de handicap au travail.
- ✓ Aide à la constitution du dossier pour la demande (ou le renouvellement) de la RQTH

**Vous êtes doctorants sans CDU:
Vous pouvez être accompagné par le PESH**

La Division de la Vie Etudiante

4 Pôles

- le Pôle Affaires Sociales
- le Pôle des Etudiants Etrangers
- le Pôle Associations et Initiatives Etudiantes
- le Pôle des Etudiants en situation de Handicap

Pôle des étudiants en situation de handicap de la DIVE

- **Où?**

Rez-de-chaussée du bâtiment de l'Arche – Division de la Vie Etudiante

- **Qui?**

- Accueil et accompagnements: dive-peh@univ-tlse2.fr
 - Nora MAZARI
 - Sandrine LARAN
- Atelier de transcription: atelier-transcription@univ-tlse2.fr
 - Nicolas BOUYER
- Responsable de pôle
 - Rosane HENRI

Le Pôle des Etudiants en situation de handicap (PESH):

- 3 bureaux pour l'accueil et accompagnement des Etudiants en Situation de Handicap (ESH)
- un atelier de transcription
- une salle informatique adaptée aux basses visions et équipée de matériel spécialisé et ergonomique
- une salle de tutorat équipée de logiciels spécifiques (Jaws, Dragon) et d'un téléagrandisseur vocal
- une salle de convivialité équipée d'un frigo, d'une bouilloire et d'un fauteuil

Un étudiant, un stagiaire de la formation continue ou un alternant peut se déclarer en situation de handicap sur le dossier d'inscription. Ce n'est que déclaratif.

Le PESH prend en charge les ESH qui sont obligatoirement passés par le SIMPPS (Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)

- Etudiants s'étant déclarés en situation de handicap sur le dossier d'inscription

2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
886	929	1069	1263	1610	1771

- Etudiants ayant bénéficié d'un accompagnement du PESH

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nbre total d'ESH	484	533	583	634	605	886
Déclarés ESH à l'inscription	278	327	374	430	459	583
Non déclarés ESH à l'inscription	206	206	209	204	146	303

Quelles compensations du handicap?

- Pour la formation

- Tutorat, preneur de notes, aide à la rédaction de dossier, aide en bibliothèque, aide à la communication (interprétariat LSF, codage LPC).
- Adaptation des documents par l'atelier de transcription (braille, PDF accessible...)
- Platon-l'exception-handicap: accès aux fichiers numériques des œuvres dans les bibliothèques.
- Encadrement étudiants TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) par un binôme d'étudiants inscrits en Master 2 Troubles du spectre de l'autisme et autres troubles neuro développementaux.
- Création, depuis la rentrée 2019/2020, d'un cours sur le numérique adapté pour les étudiants mal/non voyants (obligatoire pour les L2, fortement conseillé pour les autres).

Quelles compensations du handicap?

- Pour les examens

- Aménagement du temps: temps de composition majoré, temps de repos
- Installation-accessibilité aux locaux: salle individuelle, table particulière...
- Utilisation de matériel spécifique: micro-ordinateur, logiciel, clavier braille...
- Transmission des supports adaptés: braille, format, police, support audio...
- Assistance en personnel: secrétaire, personnel spécialisé (interprète LSF, codeur LPC...)
- Autres mesures particulières

Réseau interne à l'établissement

- Stage et insertion professionnelle: Accompagnement par la référente handicap du SCUOI-IP
- 3 correspondants Platon au Service de Documentation Commun
- 1 correspondant accessibilité dans chaque Centre de Ressource

Réseau externe à l'établissement:

- Partenariat avec Cap-emploi, la Mairie de Toulouse, l'AGHEFIP
- Convention « Atouts pour tous »: plateforme numérique
- Inscription de l'université dans le dispositif « Aspie-friendly »

SE FORMER EN TANT QUE DOCTORANT AUX QUESTIONS DE HANDICAP

SUR LES DYS: Entre 12h30 et 14h:

- ✓ Sensibilisations tout au long de l'année (DYS, Autisme etc.): 6 octobre Amphi du Gai Savoir
- ✓ Ateliers de remédiation pour les personnes DYS: mercredi 19 octobre et mercredi 16 novembre, salle M 209

SUR L'AUTISME:

Sur le site d'Aspie-friendly: des ressources, une série, etc.

<https://aspie-friendly.fr>

SENSIBILISATION



La **DYSLEXIE**, bien plus
qu'une situation de handicap.

Présentation réalisée **par une personne
dyslexique**, à destination des étudiant·es,
enseignant·es et personnels, dyslexiques
ou non.

Judi 6 octobre 2022

12h30 - 14h00



Université Toulouse 2 Jean-Jaurès

Amphi GA 01, bâtiment Gai Savoir



SE FORMER EN TANT QUE DOCTORANT AUX QUESTIONS DE HANDICAP

✓ Au cœur de la formation doctorale:

Module de formation **d'1 journée sur la diversité
du public étudiant: COURS INCLUSIF:
pourquoi? Comment?**

✓ MARDI 28 MARS à partir de 9h30

